

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 49 (1978)

Heft: 12: Pages économiques

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indice suisse des prix à la consommation à fin novembre 1978

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a légèrement augmenté, soit de 0,1 %, en novembre 1978 pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 100,8 points, qui est de 0,6 % supérieur à celui de 100,1 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,1 % subie par l'indice général en novembre 1978 résulte de mouvements de prix fortement divergents dont les répercussions se sont compensées en grande partie. C'est ainsi que les indices des groupes « boissons et tabacs » (+ 1,2 %), « chauffage et éclairage » (+ 10,3 %) ainsi que « transports et communications » (+ 0,4 %) se sont élevés, tandis que ceux des groupes « alimentation » (— 0,6 %), « loyer du logement » (— 0,5 %) et « instruction et loisirs » (— 0,9 %) ont baissé. Quant aux trois autres groupes de marchandises et de services, ils n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois observé.

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en novembre 1978

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice novembre 1978		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	octobre 1978	novembre 1977
Total	169,9 ¹	100,8	0,1	0,6
Alimentation	•	103,0	— 0,6	2,0
Boissons et tabacs	•	102,3	1,2	0,7
Habillement	•	100,7	0 ²	0,0
Loyer du logement	•	100,0	— 0,5	— 1,8
Chauffage et éclairage	•	96,6	10,3	1,1
Aménagement et entretien de logement	•	101,1	0 ²	— 0,4
Transports et communications	•	99,9	0,4	1,9
Santé et soins personnels	•	102,6	0 ²	— 1,1
Instruction et loisirs	•	99,2	— 0,9	2,8

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

(OFIAMT)

La progression de l'indice du groupe « boissons et tabacs », soumis à observation une fois par trimestre, s'explique essentiellement par les majorations de prix appliquées aux cigarettes en raison d'une imposition plus forte. Se sont également fait sentir des hausses de prix accusées par le vin rouge étranger.

La hausse sensible de l'indice du groupe « chauffage et éclairage » provient uniquement de fortes augmentations des prix du mazout. En ce qui concerne l'avance marquée par l'indice du groupe « transports et communications », elle est imputable au renchérissement de l'essence ; toutefois, une partie des augmentations annoncées ne se répercutera probablement sur l'indice qu'en décembre.

Quant à l'indice du groupe « alimentation », son nouveau recul est dû en premier lieu à de nettes réductions de prix pour les fruits. Ont également exercé une influence les baisses de prix pour les légumes, la viande de porc, les œufs, les poissons congelés et les conserves de poissons. Les effets de ces baisses ont cependant été atténués par des prix plus élevés pour les repas au restaurant, les saucisses et autres articles de charcuterie ainsi que pour les pommes de terre.

La régression de l'indice du groupe « instruction et loisirs » s'explique avant tout par de nettes réductions de prix pour les livres, les appareils de radio, les téléviseurs ainsi que pour les appareils de photo et les caméras. Par contre, on a constaté, parmi les marchandises et services qui ont renchéri, spécialement les fleurs, les tarifs hôteliers, les cours et les voyages forfaitaires.

L'indice du « loyer du logement », calculé tous les six mois, accusait, en novembre 1978 par rapport au relevé précédent, une nette baisse du niveau général des loyers de l'ensemble de la Suisse, à savoir de 0,5 %, alors qu'on avait encore enregistré une hausse de 0,5 % en mai 1978. Par conséquent, le niveau des loyers noté en novembre 1978 était pratiquement le même que celui d'une année auparavant, ce qu'on n'avait plus

connu depuis 1941. Lors des relevés de mai 1978 et de novembre 1977, le taux de variation annuel s'était encore inscrit chaque fois à + 0,4 %. Le fléchissement de 0,5 % enregistré en novembre 1978 est sans doute principalement dû à la baisse des taux d'intérêt hypothécaire. Ainsi, la proportion des cas où le loyer a été réduit a passé de 4 % en mai 1978 à 22 % en novembre 1978. En revanche, celle des loyers non modifiés est tombée de 91 % à 73 %, tandis que le pourcentage des loyers qui ont été augmentés était à peu près le même qu'en mai, soit de 5 %.

Les réductions de loyer les plus prononcées sont celles que l'on a constatées dans la catégorie des appartements construits à partir de 1947, tandis qu'elles ont été faibles pour les appartements construits avant 1947. Par contre, les loyers des appartements neufs étaient légèrement plus élevés que ceux de la même catégorie enregistrés lors du relevé précédent.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 1966, on obtient, pour le mois de novembre 1978, un indice de 169,9 points.

Indice suisse des prix à la consommation



**Communication permanente
des derniers chiffres
sur bande magnétique**

« La Vie économique », novembre 1978

La situation concurrentielle de la Suisse est celle qui se détériore le plus

Un examen des charges salariales par unité produite, exprimée dans les diverses monnaies nationales, pourrait laisser entendre que la Suisse se trouve à cet égard dans une situation extrêmement favorable par rapport aux autres pays industrialisés ! Selon une estimation de l'Institut allemand de recherche économique, ces charges salariales ont renchéri en 1978 de 1,5 % dans notre pays. Suivent l'Allemagne avec 3 % et le Japon avec 4,5 % ; quant aux Etats-Unis, ils ont enregistré une progression de 8 %. Toutefois, dans l'appréciation de la capacité concurrentielle internationale, la modification des parités monétaires joue un rôle important et à cet égard, la Suisse est le pays qui a été le plus lourdement touché. Pour l'année en cours, une telle estimation (faite sur la base des droits

de tirage spéciaux du FMI qui permet une comparaison internationale) donne pour la Suisse un accroissement des charges salariales par unité produite, compte tenu de l'évolution monétaire, de plus de 26 %. Ainsi, notre pays se trouve de loin en tête du peloton pour l'augmentation, car à l'exception du Japon, tous les autres pays accusent une progression de moins de 15 % ; on compte pour la moyenne des pays industrialisés une croissance des charges salariales par unité produite, pondérées en fonction de l'évolution monétaire, de 9,5 %. Ces chiffres ne tiennent toutefois pas encore compte des effets possibles des mesures annoncées récemment par les Américains dans le domaine monétaire. SDES

La Confédération corrige fortement les disparités financières cantonales

Les recettes des cantons en provenance de la Confédération contribuent dans une large mesure à la péréquation financière horizontale. Selon les chiffres les plus récents qui portent sur l'année 1977, la part de l'ensemble des budgets cantonaux couverte par des subsides fédéraux atteint 22,7 %. Mais cette moyenne ne traduit la réalité que pour de rares cantons. Les exemples extrêmes sont Bâle-Ville et Uri (ce dernier à cause de la construction des routes nationales)

qui doivent respectivement 9,2 % et 78,6 % de leurs recettes totales aux subventions de la Confédération. Si l'on répartit les cantons d'une manière un peu plus générale d'après leur capacité financière, la part en provenance de la Confédération a atteint en moyenne 15,3 % dans le cas des cinq cantons à forte capacité financière, 23,2 % pour les treize cantons à capacité moyenne et 43,4 % dans le cas des sept cantons à faible capacité financière. SDES

L'économie suisse : année qui finit sur l'espoir ?

Mil neuf cent septante-huit a été, du point de vue économique, une année changeante. Départ en optimisme après la reprise de 1977. Mais la montée en flèche du franc valut des retours de froid. Le final a été plus doux et agréable et laisse augurer une amélioration en 1979.

Ces variations dans le baromètre de notre économie ont eu une origine monétaire. Dans le second semestre surtout, la pression exercée par la hausse du franc s'est accélérée. En septembre, les monnaies déterminantes pour notre économie atteignirent leur point le plus bas. Le DM descendit alors à 75 centi-

AGENCE EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX



CH - 2926 Boncourt
Téléphone 066 75 52 52
Télex 34626 botec ch

1865

*L'EMBLEME QUI FAIT VENIR...
LE CAFE A LA BOUCHE*



Torréfié à La Chaux-de-Fonds depuis 1900

Tél. 039 23 16 16

1866



63 351 lots

pour l'émission de Noël, dont

550 Vreneli en or.



1867

HADORN

INTERIEUR

2740 Moutier
Tél. 032 93 43 31

2800 Delémont
Route de Moutier
Tél. 066 22 83 83

Meubles pour
appartements - bureaux - hôtels - bâtiments publics

1852

mes et le dollar à 1 fr. 45. Mais, heureusement, elles ne restèrent pas à ce niveau dangereux pour notre économie. L'effort conjugué de divers instituts d'émission et du gouvernement américain ont fait remonter le cours du dollar à plus de 1 fr. 70 et celui du mark à 89 centimes. Ce sont là des résultats merveilleux et qui au moins permettent à notre économie de reprendre haleine. Mais, un autre élément positif s'est manifesté sur le front monétaire : la création d'un système monétaire européen (SME). Il est appelé à créer en Europe une zone de stabilité monétaire accrue et à lier les monnaies européennes entre elles par des parités fixes. Cette coordination monétaire ne doit pas être ouverte aux seuls pays membres des Communautés européennes. Que l'économie suisse soit intéressée à une coopération sous une forme ou une autre, il n'est pas besoin de le souligner.

Si le facteur monétaire est déterminant pour l'évolution future de notre économie, toute une série d'autres facteurs sont aussi d'importance pour le climat social et économique. Par exemple, l'évolution des prix et celle du marché du travail. C'est ainsi que l'an prochain des efforts bien plus grands que ces dernières années seront nécessaires pour contenir le renchérissement. Si l'on réussit à maintenir stable le cours actuel du franc par rapport au dollar et au mark — et par là à la quasi-totalité des autres monnaies — un élément décisif de la

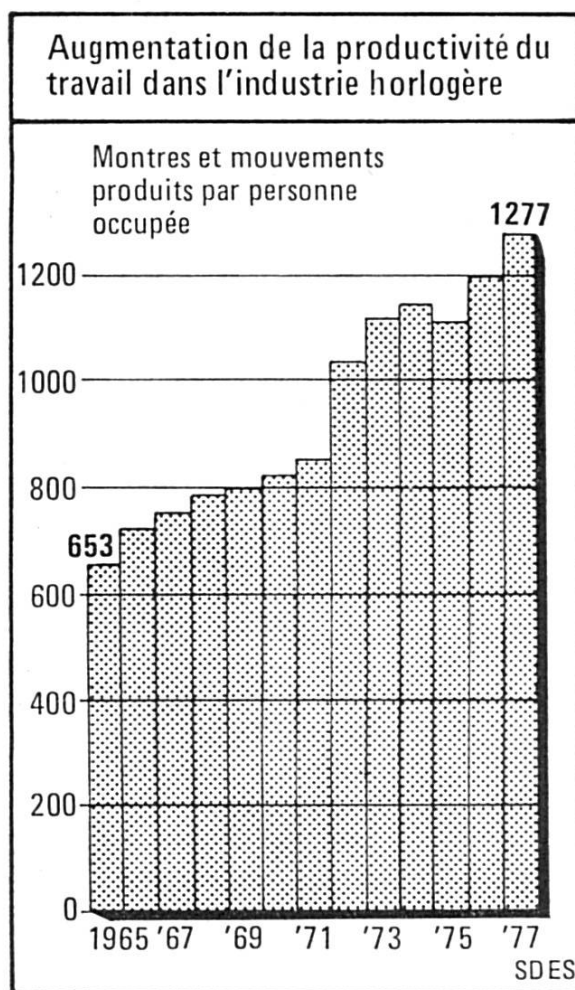
stabilité des prix disparaîtra, ou du moins s'affaiblira sensiblement. Une association au nouveau système monétaire européen irait même dans la même direction. Et c'est dans un moment pareillement décisif et dangereux que disparaît Monsieur Prix. On ne peut pas exclure que bien des « clients » du préposé à la surveillance des prix qui n'étaient pas arrivés à arracher des hausses de prix, y parviendront après le départ du préposé à la surveillance des prix. Malgré la stabilisation monétaire, l'évolution du marché du travail requiert aussi une attention accrue. La pression sur le franc n'était et n'est pas le seul élément à nous causer du souci. Il y a aussi l'évolution technologique et le transfert d'emplois dans les pays à bas salaires. Quelle que soit l'évolution monétaire, ces deux facteurs vont grandement rétrécir l'offre d'emplois et cela dans une période où la main-d'œuvre augmente encore.

L'évolution du marché de l'emploi montre justement que des mesures d'aide économique continuent à être nécessaires. C'est ainsi que l'arrêté fédéral sur les aides en faveur des régions économiquement menacées et le programme d'impulsions n'ont nullement perdu de leur utilité. Et comme jusqu'ici déjà la mise en œuvre de mesures visant à favoriser les investissements, mesures rapidement réalisables et opérantes, est d'une urgente nécessité.

Bruno Gruber / CSC

Augmentation de la productivité du travail dans l'industrie horlogère

SDES. Au cours des dernières années, la productivité du travail a fortement augmenté dans l'industrie horlogère. En prenant comme référence le nombre annuel moyen de montres et de mouvements d'horlogerie produit par chaque personne occupée dans la branche, on constate que la productivité du travail a doublé entre 1965 et 1977. Si, au milieu des années soixante, on notait une production de 55 millions de montres et de mouvements pour un effectif de quelque 84 000 personnes, en 1977 ce sont 55 000 salariés qui ont produit environ 70 millions de pièces. Cet impressionnant développement des prestations de l'horlogerie est notamment lié au progrès technique, à l'accroissement de l'investissement financier et surtout à la standardisation de la production (diminution du nombre des calibres). Mais d'un autre côté, la hausse ininterrompue du franc suisse rend toujours plus vains les efforts déployés par les entreprises de l'industrie horlogère (laquelle exporte plus de 95 % de sa production), pour réduire leurs coûts. L'exemple de l'horlogerie montre ainsi avec toute la clarté possible que la politique des salaires ne saurait prendre comme unique critère la hausse de la productivité du travail.



ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ 039 41 31 08

Secrétaire : Michel Friche, 2800 Delémont, ☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 066 22 67 57

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteurs responsables :
Frédéric Savoye, Saint-Imier
Michel Friche, Delémont

Abonnement annuel : Fr. 25.—

Prix du numéro : Fr. 2.50

Caisse : CCP 25 - 2086